

PARTENARIAT AGENCIE TOURISTIQUE DES VALLEES DE GAVARNIE 2025 / 2026

L'OBJET

Cette convention a pour objet de définir les règles de partenariat **entre l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie et le prestataire** dans le respect des statuts de l'EPIC.

LES ENGAGEMENTS DE L'ATVG

Dans le cadre de ce partenariat, l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie s'engage à mettre en œuvre un ensemble d'actions visant à valoriser la destination et soutenir l'activité de ses partenaires :

- Promouvoir la destination sur divers supports
- Valoriser votre activité auprès des professionnels et du grand public
- Vous accompagner pour être au plus près de votre activité et de vos clients
- Vendre vos loisirs, activités et offre d'hébergements
- Vous aider pour la montée en gamme de votre hébergement

LES ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE

- Le prestataire adopte une position de prescripteur de la destination, relaie les informations touristiques du territoire, communique sur l'offre touristique du territoire afin de favoriser le bon déroulement des séjours des clients et de les inciter à revenir.
- Le prestataire s'engage à respecter la législation et la réglementation en vigueur applicables à son activité/hébergement.
- **Pour le prestataire activités sportives et de pleine nature**, il fournit les justificatifs afférents à l'exercice de son activité en cours de validité tels que BE, carte professionnelle, déclaration d'activité, assurance RC.... et toutes autres pièces entrant dans le champ d'application de la réglementation spécifique.
- **Pour les hébergements**, le prestataire possède un établissement répondant à la législation en vigueur classé et/ou labellisé (Atout France, Clévacances, Gîte de France...) ou s'engage à l'obtenir durant l'année de validité du présent partenariat.
- **Pour la commercialisation en centrale de réservation**, les hébergements doivent être classés à minima 2* ou labellisés 2 clés ou 2 épis. Le prestataire maîtrise l'utilisation de l'outil internet pour le suivi de son bien.

LA DURÉE

La présente convention est valable **du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2026**.

LE CONTENU DU PARTENARIAT

Retrouvez tous les avantages d'être partenaire de l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie dans le guide du partenariat annexé à cette convention.

LE RÉGLEMENT

Votre règlement peut être effectué :

- *par chèque à l'ordre de OT Vallées de Gavarnie,
- *en espèces sur place
- *par virement (RIB ci-dessous. Indiquer votre nom et votre activité lors du virement)

Titulaire du compte	IBAN	BIC
Office de Tourisme Vallées de Gavarnie	FR76 1007 1650 0000 0020 0043 493	TRPUFRP1

Une facture acquittée vous sera envoyée à l'encaissement.

Agence Touristique des Vallées de Gavarnie

Terrasse Jacques Chancel • 15 Place de la République • 65400 ARGÈLES-GAZOST
ARGELÈS-GAZOST : 05 62 97 00 25 • ARRENS-MARSOUS : 05 62 97 49 49 • BARÈGES : 05 62 92 16 00
GÈDRE : 05 62 92 48 05 • GAVARNIE : 05 62 92 49 10 • PIERREFITTE-NESTALAS : 05 62 92 71 31

infotourisme@valleesdegavarnie.com | valleesdegavarnie.com



VALLÉES DE GAVARNIE

PYRÉNÉES

Nom Prénom ou Nom établissement/activité.....

Adresse.....

Téléphone..... Email.....

Catégories	Formule	Tarifs 2025-2026 TTC	Mon choix (à cocher)
Locations de vacances (Obligatoirement classées ou labellisées)	Un meublé commercialisé en Centrale de réservation (minimum 2 étoiles)	95 €	
	Un meublé sans commercialisation	110 €	
	<i>Meublé(s) supplémentaire(s)</i>	20 €/meublé supp.	Nbre :
	<i>Meublé Labellisé Qualité Confort VDG durant 5 ans</i>	-25%	Nbre :
Hébergements collectifs (<u>bar/restaurant inclus</u>) / Villages Vacances	Jusqu'à 49 lits	140 €	
	A partir de 50 lits	180 €	
Résidences de Tourisme		220 €	
Refuges de montagne		60 €	
Chambres d'hôtes	De 1 à 5 chambres	100 €	
Hôtellerie (<u>bar/restaurant inclus</u>)	Jusqu'à 19 chambres	250 €	
	A partir de 19 chambres	450 €	
Hôtellerie de plein air (<u>bar/restaurant inclus</u>)	Aire naturelle et 1 étoile	130 €	
	2 étoiles	400 €	
	3 étoiles	500 €	
	4 étoiles	560 €	
	5 étoiles	600 €	
Sites touristiques		150 €	
Activités sportives & culturelles	<i>Pour les activités sportives, joindre la carte professionnelle et l'attestation d'assurance</i>	130 €	
Commerces et services		100 €	
Moyennes / grandes surfaces alimentaires		250 €	
Casino (machines à sous)		400 €	
Producteurs régionaux		100 €	
Artisans		60 €	
Agences Immobilières / Agences réceptives		150 €	
Ecoles de ski		150 €	
Bars, restaurants, Food Trucks et Vente à Emporter		100 €	
MONTANT pour votre (vos) établissement(s) et/ou activités			Montant(s)
Activité n°1	(Si multi-activités, activité dont le tarif est le plus élevé)		
Activité n°2 et suivantes	(Si multi-activités, réduction de 50% sur ces activités)		
Lancement d'une nouvelle activité (-30%) hors hébergement meublé			
TOTAL			

Fait à Argelès-Gazost, le.....

Pour l'ATVG, Myriam POUBLAN BELLE, Directrice

Pour le Partenaire,

Agence Touristique des Vallées de Gavarnie

Terrasse Jacques Chancel • 15 Place de la République • 65400 ARGÈLES-GAZOST
ARGELÈS-GAZOST : 05 62 97 00 25 • ARRENS-MARSOUS : 05 62 97 49 49 • BARÈGES : 05 62 92 16 00

GÈDRE : 05 62 92 48 05 • GAVARNIE : 05 62 92 49 10 • PIERREFITTE-NESTALAS : 05 62 92 71 31

infotourisme@valleesdegavarnie.com | valleesdegavarnie.com

RCS TARbes : 830 105 201 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 83 830 105 201 – ATOUT FRANCE : IM 065170004 - GARANTIE FINANCIÈRE : APST PARIS - ASSURANCE RCP : SMACL N°303065/T